



Conditions générales de vente version 1.0 - 23/01/2014

Délais de livraison

1. Comme les délais de livraison peuvent être influencés par des actes commis par des tiers (sous-traitants ou sous-entrepreneurs), par des circonstances fortuites et/ou par des cas de force majeure, entraînant l'impossibilité d'exécuter la commande à la suite d'une grève totale ou partielle ou d'un lock-out dans les établissements du fournisseur ou dans ceux des sous-traitants, d'émeutes, d'insurrections, d'accidents, de bris de machines, d'une pénurie de moyens de transport ou de matériaux, d'épidémies, d'incendie, etc..., ces délais de livraison ne peuvent être considérés comme un engagement ferme et sont donc toujours communiqués à titre indicatif.
2. Une livraison au-delà du délai convenu ne pourra être refusé par le Commettant et ne donnera lieu à aucune demande de dommages et intérêts.
3. Les délais de livraison convenus seront prolongés du délai pendant lequel le Commettant est resté en défaut de remettre les documents, manuscrits, dessins et modèles.
4. Les délais explicitement convenus lors de la commande ne commencent à courir qu'à compter du jour ouvrable suivant la remise des documents nécessaires.

Contrôle

5. Les marchandises enlevées dans nos magasins ou livrées par nos soins, doivent être examinées immédiatement. Toutes réclamations éventuelles doivent nous parvenir, par écrit, dans les 8 jours qui suivent la réception des marchandises.

Réserve de propriété

6. Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet règlement de leur prix.

Paiement

7. Toutes les factures sont payables au comptant à la société Presthome- 310, Avenue Eugène Avinée- 59120 Loos.
8. En cas de non-paiement, partiel ou complet, de la dette à l'échéance, le prorata temporis de la facture sera augmenté, dès l'échéance, de droit et sans mise en demeure, d'un intérêt de 12% l'an ou au taux maximum admis par la loi si ce dernier est inférieur.
9. En l'absence de mention d'une échéance particulière, celle-ci est considérée correspondre avec la date de la facture.
10. Toute somme due, non payée à l'échéance convenue, entraîne une déchéance du terme pour tous les montants restant dus au terme de tous les contrats de vente en cours avec le client et le paiement immédiat des sommes ainsi exigibles.

Tribunal compétent

11. Le tribunal de Lille est seul compétent pour le jugement des litiges.